



## **Extrait du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

Des risques naturels, sanitaires ou technologiques, peuvent un jour survenir dans notre commune. Pour la plupart de ces risques, la probabilité de survenance est faible, mais reste cependant réelle. Nous devons donc les connaître, et nous préparer à les maîtriser.

Le recensement de ces risques a été établi et officialisé par la préfecture du Cher. Après étude par nos commissions municipales, nous avons élaboré un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » qui est entre vos mains aujourd'hui, dont nous vous demandons de prendre connaissance.

### **Le risque incendie :**

Un incendie est une combustion. Pour que cette dernière débute et se propage, il faut la présence de trois éléments : un comburant, un combustible et une source d'énergie. L'oxygène joue le rôle de comburant : plus le vent souffle fort, plus l'apport en oxygène est important, d'où un risque accru lors d'épisodes venteux. Le combustible est naturellement présent avec la végétation, mais aussi avec les habitations. Enfin, l'énergie peut être apportée par la nature elle-même avec la foudre, surtout l'été avec la sécheresse. Cependant, le facteur humain dans le déclenchement des incendies est le plus important. Si ces trois éléments sont assemblés, il y a un risque pouvant entraîner des dégâts. Le risque incendie est particulièrement présent sur notre territoire de part la présence de 5 480 hectares de forêt et d'une activité forestière avec les entreprises de mérandiers situées route de Bourges et route d'Allogny.

### **Les mouvements de terrains liés à l'argile :**

L'argile est une roche sédimentaire composée principalement de silicates. Sa structure particulière lui permet d'avoir des propriétés d'absorption. C'est un phénomène assez long et continu dans le temps, mais qui peut gravement endommager les différents bâtiments et structures jusqu'à l'inutilisation de ceux-ci. Le retrait-gonflement, nom donné à ce phénomène, est lié à l'humidité. Les sols argileux sont capables de fixer l'eau d'où un gonflement, et de la perdre lors des périodes de sécheresse, ce qui provoque un tassement du sol. La notification des risques de ce phénomène est déjà spécifiée dans certains actes notariaux concernant les transactions immobilières de notre commune.

### **Le risque lié au gaz :**

Le village de Méry-ès-Bois est traversé au sud par un gazoduc. Son tracé est visible depuis la surface grâce à des indications de couleur jaune. (Peinture sur les clôtures situées juste au-dessus de la canalisation, et panneaux jaunes de section triangulaire sur piquet).

Les zones d'implantation de l'ouvrage de transport « Gaz Haute Pression » à Méry-ès-Bois sont : la plaine des Perreaux, le bois du Barangeon, le grand Beugnon et les Quarante Arpents.

### **Les risques des transports de matières dangereuses (TMD) :**

La route départementale 940 passe sur le territoire de la commune de Méry-ès-Bois en forêt de St Palais. Etant un axe majeur du département, nombre de véhicules y circulent, notamment ceux transportant des matières dangereuses.

Il existe différents risques liés aux matières dangereuses : explosion, inflammation, dispersion avec contamination de l'air, de la terre et de l'eau qui peuvent avoir un impact sur les activités humaines telle que la pollution des nappes phréatiques.

## **Le risque sismique :**

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches de la croûte terrestre. Dans la majeure partie des cas, les séismes ont lieu à proximité des limites de plaques, mais peuvent aussi très bien avoir lieu ailleurs, comme l'atteste le séisme du 13 mars 1993 à Nantes d'une magnitude de 4.5 sur l'échelle de Richter. Lors de ce phénomène, on assiste à une libération importante d'énergie qui s'est accumulée au fil du temps, et qui se propage en ondes.

Lorsque l'on parle d'un séisme, il faut différencier le foyer, l'épicentre, la magnitude et l'intensité.

- Foyer : lieu de rupture des roches en profondeur.
- Epicentre : lieu situé à la surface juste au-dessus du foyer où l'intensité du séisme est la plus importante.
- Magnitude : elle représente la force du séisme et est calculée à partir de l'amplitude et de la durée des ondes produites lors de la rupture. On utilise l'échelle de Richter.
- Intensité : elle représente les dégâts et la perception de l'évènement par la population. On utilise le plus souvent l'échelle de Mercalli.

Il faut faire attention pour comparer la magnitude à l'intensité. En effet, l'intensité sera beaucoup plus faible pour un séisme d'une même magnitude s'il se trouve dans une région inhabitée.

## **Les risques liés aux évènements climatiques :**

Le risque canicule : La canicule de 2003 est restée comme l'un des épisodes caniculaires les plus importants en France. On estime à plus de 10 000 le nombre de décès imputés à ce phénomène climatique. C'est pourquoi il est nécessaire d'être vigilant durant l'été et de connaître les bons comportements qui peuvent parfois sauver des vies. Cet évènement est caractérisé par des températures anormalement élevées qui ne baissent pas assez la nuit sur une longue période.

Le risque orages/tempêtes : Une tempête est une dépression atmosphérique caractérisée par des vents violents, de fortes précipitations, voire de la foudre et de la grêle. L'air est aspiré par des courants ascendants qui font baisser la pression (d'où dépression) et qui provoquent un abaissement de la saturation dans l'air d'où de fortes précipitations. Ces phénomènes peuvent être extrêmement violents même sur notre territoire. Tout le monde se souvient des deux tempêtes de décembre 1999 qui ont fait de très lourds dégâts et plusieurs dizaines de victimes. Autre exemple marquant, la tempête Xynthia avec les mêmes conséquences. A l'échelle de la commune, on peut aussi rappeler une conséquence dramatique... Il faut donc que l'on soit réellement vigilant face à ces phénomènes dangereux.

Les intempéries hivernales : Les intempéries hivernales peuvent se manifester de différentes manières : neige, verglas, pluies verglaçantes, froid intense. Par exemple, une vague de froid eut lieu durant la première quinzaine du mois de février 2012 avec une moyenne des températures nationales inférieure de 3,9°C à la normale. De plus la commune de Méry-ès-Bois se situe près des collines du Sancerrois et du « Pays Fort », d'où un risque un peu plus important l'hiver.

## **Le système national d'alerte :**

Le système d'alerte national (sirène sur mairie) permet d'avertir les populations le plus rapidement possible si un danger imminent se présente. Elle est ordonnée par la préfecture, et diffusée par tous les moyens afin de réagir le mieux possible aux risques encourus. Le signal national d'alerte est composé de trois séquences discontinues d'une minute chacune. Le signal de fin d'alerte est composé d'une séquence continue de trente secondes.